



Assemblée générale

Soixante-neuvième session

19^e séance plénière

Lundi 29 septembre 2014, à 18 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kutesa. (Ouganda)

En l'absence du Président, M. Gata Mavita wa Lufuta (République démocratique du Congo), assume la présidence.

La séance est ouverte à 18 h 15.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Yémen, S. E. M. Jamal Abdullah Al-Sallal.

M. Al-Sallal (Yémen) (parle en arabe) : Je tiens tout d'abord, au nom du peuple et du Gouvernement yéménites, à adresser mes félicitations à M. Sam Kutesa pour son élection à la présidence de l'Assemblée à sa soixante-neuvième session et à notre pays frère, l'Ouganda. Nous avons bon espoir que, sous sa direction avisée, les travaux de l'Assemblée pendant la présente session seront couronnés de succès, et nous lui souhaitons plein succès dans cette tâche. Nous voudrions également exprimer notre gratitude à son prédécesseur, M. John Ashe, pour la façon remarquable dont il a conduit les travaux de l'Assemblée lors de la session précédente. Enfin, je tiens à saluer les efforts inlassables déployés par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour diriger l'Organisation conformément aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, en mettant

l'accent sur la préservation de la paix et de la sécurité internationales. Nous le remercions des efforts louables qu'il a consentis pour appuyer le processus politique au Yémen.

J'aimerais faire part d'une coïncidence heureuse. Le débat général se tient alors que le Yémen célèbre l'anniversaire de ses deux glorieuses révolutions de septembre et octobre. Ces événements ont revêtu une très grande importance pour nous, aussi je tiens à féliciter, de cette tribune, le valeureux peuple yéménite et à lui rendre hommage pour sa détermination et les sacrifices qu'il a consentis pour accéder à la liberté et mettre fin à l'oppression, l'injustice et le despotisme. Je souhaite en outre féliciter notre peuple pour les efforts qu'il déploie depuis un demi-siècle, avec sagesse et patience, pour parvenir au changement.

Depuis le début de 2011, le Yémen a pris des mesures en faveur du changement et fait face aux crises politiques et économiques qui se sont succédé en raison d'une absence de perspectives politiques. Ces crises ont failli ravager notre pays et le mener au bord de la guerre civile et du chaos. Elles ont eu également des répercussions très négatives pour le Yémen sur les plans politique, économique, humanitaire et de la sécurité. Le peuple yéménite a compris que le dialogue national était le seul moyen de mettre fin à ces crises.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506. Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

14-55194(F)



Document adapté

Merci de recycler



Je tiens donc à remercier à nouveau tous ceux qui ont apporté leur soutien au peuple yéménite et au règlement politique de la situation au Yémen, notamment par le biais de l'Initiative du Conseil de coopération du golfe (CCG) et du Mécanisme de mise en œuvre. Je souhaite remercier l'Arabie saoudite, en particulier le Gardien des deux mosquées saintes, le Roi Abdullah Bin Abdulaziz Al-Saud. Je remercie le CCG et son Secrétaire général, M. Al Zayani. Je remercie le Secrétaire général de l'ONU et son Conseiller spécial pour le Yémen,

M. Jamal Benomar. Je remercie les membres du Conseil de sécurité pour leur soutien au processus politique légitime au Yémen. Je remercie enfin la Ligue des États arabes, l'Organisation de la coopération islamique, l'Union européenne ainsi que tous les pays, organisations et institutions internationales pour l'appui qu'ils ont apporté à mon pays.

J'aimerais à ce propos rappeler la visite exceptionnelle et historique effectuée par le Conseil de sécurité à Sanaa, le 27 janvier 2013. Par cette visite, la communauté internationale a montré d'un geste éloquent son soutien au Yémen et à son extraordinaire transition pacifique du pouvoir, par la voie du dialogue politique et sur la base de l'initiative du CCG, du Mécanisme de mise en œuvre et de la feuille de route visant à mettre fin à la crise et à conduire le Yémen sur la bonne voie. Nous ne saurions oublier les résolutions pertinentes adoptées par le Conseil de sécurité, à savoir les résolutions 2014 (2011), 2051 (2012) et 2140 (2014). Ces résolutions ont conféré un poids politique aux travaux des Nations Unies sur le processus politique au Yémen.

Nous ne devons pas oublier non plus les rapports périodiques de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Benomar, sur l'évolution de la situation politique et les difficultés auxquelles fait face le Yémen. Ces rapports ont joué un rôle très important, car ils ont adressé un message à toutes les formations politiques au Yémen qui cherchent à retarder le processus politique. Ce message leur dit que nous ne laisserons personne menacer l'unité, la sécurité et la stabilité du Yémen, sachant les conséquences qui en découleraient pour la paix et la sécurité internationales.

Je tiens également à remercier le Président Abdrabuh Mansour Hadi Mansour, pour la persévérance dont il a fait preuve dans la reconstruction d'un nouveau Yémen fédéral sur la base largement représentative de la Conférence de dialogue national au Yémen. Le Yémen a signé l'Initiative du golfe pour le Yémen et entamé

ainsi le processus de transition. Nous avons pu atteindre les objectifs fixés pour la première phase de transition. Un Gouvernement de réconciliation nationale a été constitué, un comité chargé des affaires militaires a été mis en place et les préparatifs des prochaines élections présidentielles ont été engagés.

Nous avons pu dès lors aborder la deuxième phase du processus de transition. Parmi les avancées les plus remarquables de cette phase figure la Conférence de dialogue national, qui s'est déroulée le 28 janvier 2014. Nous avons en outre mis en place une commission chargée de rédiger une constitution. Cette commission est sur le point d'achever son premier projet de constitution. Après son adoption, un référendum aura lieu sur ce projet. Par ailleurs, la Commission supérieure des élections et du référendum a établi un registre électronique pour l'enregistrement des électeurs.

Nous avons accompli des progrès notables dans le processus politique. Mais le Yémen continue d'être confronté à des défis de taille, qui ont failli détruire le pays et le ramener au point de départ. Je citerai, en particulier, les nombreux incidents graves qui se sont produits au Yémen à la suite de la récente escalade politique et militaire provoquée par le groupe Ansar Allah, qui a assiégé la capitale, Sanaa, malgré la décision prise par le peuple yéménite, lors de la Conférence de dialogue national ouverte à tous, de ne plus recourir aux armes ou à la violence pour régler les divergences politiques.

Le Gouvernement s'est engagé à traiter la question de l'escalade avec sagesse et modération, car notre nation ne saurait tolérer davantage le conflit. En effet, les citoyens yéménites supportent le poids des crises financières successives. Le peuple tout entier aspire à la paix et à la stabilité. Beaucoup d'efforts politiques ont été déployés pour endiguer la crise, et ont débouché sur la signature de l'Accord de paix et de partenariat national. Pourtant, le groupe Ansar Allah a opté pour la solution militaire, le saccage et le pillage des biens publics et privés.

Les milices sont entrées dans la capitale, Sanaa, et s'y trouvent encore. Les groupes terroristes doivent leurs succès au soutien politique et à la coordination logistique fournis par les membres de l'ancien régime. Mais nous avons adopté une approche politique fondée sur la conciliation et consenti de nouveaux efforts politiques, ce qui a conduit à la signature, il y a quelques jours, d'une nouvelle annexe à l'Accord relative à la sécurité, afin de préserver la cohésion sociale et permettre ainsi

à notre peuple de se consacrer au processus politique et à la mise en œuvre des dernières phases de ce tournant important dans notre vie politique.

Toutes les formations politiques au Yémen doivent s'engager à défendre les engagements pris dans le cadre de l'Accord. En outre, la communauté internationale doit continuer d'apporter son appui politique et son aide économique au Yémen. Nous attendons également du Conseil de sécurité qu'il adopte une position ferme et résolue, en condamnant toutes les parties qui cherchent à saper le processus politique. La communauté internationale a condamné les événements que je viens de mentionner et appelé les parties yéménites à respecter les engagements et les assurances formulés lors de la Conférence de dialogue national.

Il convient de noter que le Yémen rencontre également de graves difficultés économiques, notamment une pénurie de ressources, une augmentation du chômage et de la pauvreté et un accroissement des déficits budgétaires. De plus, le Yémen connaît une crise humanitaire qu'on ne peut sous-estimer, à savoir que la moitié de sa population, soit 14,7 millions de personnes, a besoin d'une aide humanitaire. En outre, le Yémen accueille actuellement environ un million de réfugiés en provenance de la Corne de l'Afrique.

Le Yémen a mis en place un plan d'action humanitaire annuel, mais ce plan ne bénéficie pas du soutien nécessaire. La communauté internationale n'ignore cependant pas que si la situation humanitaire se détériorait davantage, elle ne manquerait pas d'avoir une incidence sur le processus politique. Face à une conjoncture économique et humanitaire particulièrement difficile qui a presque détruit l'économie du pays, le Gouvernement de réconciliation nationale a pris la décision de stabiliser les prix des produits dérivés du pétrole, arrêté une série de mesures d'austérité, procédé à une réforme de sa fiscalité et décidé d'offrir une couverture sociale à plus de 250 000 personnes. Par ailleurs, nous avons parachevé un système de gestion électronique des ressources humaines à l'intention du personnel de la police et de l'armée. Nous œuvrons également de façon progressive dans les domaines agricole et halieutique.

Il ne fait aucun doute que le Yémen attend beaucoup des pays voisins frères et amis en ces temps particulièrement difficiles. Nous avons besoin d'un appui économique à la hauteur des difficultés que nous rencontrons. Cet appui permettrait de réduire le coût des réformes économiques qui seront lancées dans l'avenir.

Le Yémen a connu une amélioration sur le plan de la sécurité. Nous avons procédé à une restructuration de nos forces armées et de police. Mais la sécurité précaire que connaît le Yémen constitue un obstacle à la réussite du processus politique engagé et à la croissance économique. Le Yémen pâtit du fléau du terrorisme, qui n'épargne aucune nationalité, secte ou religion. Le terrorisme ne menace pas seulement le Yémen, mais la région et le monde entier. Nous avons joué un rôle moteur dans la lutte contre un fléau qui s'est immiscé dans la vie et les traditions de notre peuple et de ceux de tous les pays de la région et du monde. On estime à 70 % le pourcentage d'éléments non yéménites au sein de ces groupes terroristes.

La communauté internationale doit unir ses forces pour aider le Yémen à lutter contre ce fléau. Nous avons besoin du soutien de la communauté internationale pour combattre le terrorisme dans la région du Pacifique et du golfe Arabique, qui est une fenêtre ouverte sur le monde entier. Nous sommes résolus à poursuivre très activement ces efforts et mettrons tout en œuvre pour permettre à nos pays d'aller dans le bon sens, pour éradiquer tous les bastions du terrorisme et mettre fin à la polarisation et à l'hégémonie, car tous les peuples aspirent à une vie sûre et stable, dans un environnement marqué par la justice et le partenariat, la légalité et la liberté. Pour répondre aux défis en matière de sécurité, il nous faut le soutien de nos pays frères dans la lutte contre le terrorisme. Nous avons besoin aussi d'une coopération en termes de logistique, de formation et de renforcement des capacités, car la stabilité du Yémen aura une incidence positive sur la région et le monde entier.

En dépit des difficultés que connaît le Yémen sur les plans économique, politique et de sa sécurité, il n'est pas à l'abri des autres crises que traverse le monde. Nous avons suivi de près toutes les souffrances commises dans le monde entier, mais particulièrement celles infligées au peuple palestinien, qui a été tué et mutilé, dont les infrastructures nationales ont été détruites et contre lequel de nouvelles armes meurtrières ont été utilisées pour commettre des crimes barbares qui ont coûté la vie à des milliers de martyrs et fait des milliers de blessés.

La communauté internationale doit par conséquent condamner les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité perpétrés contre des civils innocents. Elle doit inciter la puissance occupante à reprendre le processus de paix afin de parvenir à une paix d'ensemble, juste et durable, dans le respect

du droit international et de l'Initiative de paix arabe. Nous tenons à réaffirmer notre entière solidarité avec le peuple palestinien dans ses efforts pour que lui soient restitués les droits dont il a été spolié, notamment celui de posséder un État indépendant, avec Jérusalem pour capitale.

Le cycle actuel de la violence en Syrie, pays frère, est un sujet de préoccupation, car cela entraîne une déstabilisation et cause des dommages à la région tout entière. En outre, des groupes terroristes armés tirent profit de la grave situation qui prévaut dans ce pays. Ce défi à grande échelle exige que nous œuvrions ensemble à la recherche de solutions, dans les meilleurs délais, afin de répondre aux aspirations du peuple syrien à la paix et à la stabilité, tout en préservant l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie.

En Iraq, nous sommes témoins des agissements de Daesh, qui commet des crimes contre la population, sans distinction de religion ou d'origines ethniques. Cette situation revêt une extrême gravité, car ces groupes et organisations ne cherchent qu'à acquérir davantage de pouvoir. Ils n'ont aucun lien avec la religion islamique tolérante ou les valeurs de la communauté musulmane dans son ensemble, respectueuse des droits d'autrui.

Les événements et conflits dont le monde est le théâtre mettent en relief les défis que l'ONU doit relever. Nous devons réformer l'Organisation de façon qu'elle puisse régler les conflits et préserver la paix et la sécurité internationales. Je demande donc instamment qu'un siège permanent soit attribué aux États arabes au Conseil de sécurité, car la région joue un rôle déterminant dans le processus de paix et de sécurité internationales.

La question de la maîtrise des armes nucléaires revêt un caractère d'urgence, car les armes nucléaires et autres armes de destruction massive font peser une lourde menace sur la paix et la sécurité du monde entier. Aussi déplorons-nous le fait que la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires ait été maintes fois reportée, en dépit des efforts déployés par les pays arabes et de l'esprit de souplesse dont ils font preuve pour qu'elle soit convoquée. Nous demandons aux grandes puissances d'assumer leur responsabilité en faisant pression sur Israël et les autres parties qui empêchent la convocation de cette conférence, car ils freinent ainsi le retour à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient et laisse le champ libre à une course inquiétante aux armements, qui aurait incontestablement des effets négatifs.

J'aimerais en terminant remercier le Président et le Secrétaire général. Nous formons le vœu de réussite pour la présente session, qu'elle permette de concrétiser les espoirs de nos peuples, leurs aspirations à vivre dans la paix et la stabilité et à mener une vie décente.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et des relations internationales du Royaume du Lesotho, S. E. M. Mohlabi Kenneth Tsekoa.

M. Tsekoa (Lesotho) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à adresser mes félicitations à M. Sam Kutesa pour son élection bien méritée à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session. Sa brillante carrière de diplomate et de dirigeant nous garantit la réussite de la présente session. J'aimerais également remercier son prédécesseur, l'Ambassadeur John Ashe, pour la façon exemplaire dont il a dirigé la session précédente.

Au cours de ses soixante-neuf années d'existence, l'Organisation des Nations Unies a assisté à de nombreux changements dans la configuration des relations internationales. Certains ont été traumatisants, d'autres bénins. La survie de l'Organisation en dépit de ces épreuves témoigne de sa capacité de résistance et du bien-fondé de sa mission. Aujourd'hui, elle est encore confrontée à de graves défis. L'apparition ininterrompue de conflits armés à travers le monde, le terrorisme, les changements climatiques, les maladies et la persistance des crises économiques et financières ne sont que quelques-uns des défis qui demeurent au premier plan des relations internationales et préoccupent la communauté internationale.

De la Corne de l'Afrique en passant par la région du Sahel, jusqu'à la République du Kenya et la République démocratique du Congo, le continent africain fait face à la montée du terrorisme. Boko Haram au Nigéria, Al-Qaida au Maghreb islamique et Al-Chabab en Somalie continuent de menacer gravement la paix et la sécurité du continent. L'émergence au Moyen-Orient et ailleurs de nouveaux groupes extrémistes et entités terroristes, tels que l'État islamique en Iraq et en Syrie, non seulement complique davantage le problème, mais vient aussi rappeler avec brutalité la nécessité de conjuguer nos efforts afin de nous acquitter de la responsabilité morale qui nous incombe de veiller à ce que, partout, les peuples jouissent du droit à la paix, au développement et au caractère sacré de la vie.

Le recours à la force militaire comme unique stratégie pour lutter contre le terrorisme n'est plus une panacée face à cette menace. Le terrorisme exige une approche globale qui s'attaque aux causes profondes de ce fléau. Le règlement des différends internationaux fondé sur le dialogue, la justice et l'égalité entre tous les États doit être au centre de cette stratégie si l'on veut qu'elle porte ses fruits.

Le conflit sanglant et récurrent entre Israël et la Palestine pèse lourdement sur la conscience de toute l'humanité. Les récents événements dans cette région ont jeté le doute sur un avenir qui paraissait tenir la promesse d'un règlement négocié. L'impunité sans précédent et le recours disproportionné à la force par les parties concernées remettent en question le fait même de revendiquer le nom de civilisation. Transformer des bâtiments des Nations Unies en zones de combat et tuer les enfants, les hommes et les femmes innocents qui y ont trouvé refuge est un acte honteux qui doit être condamné de la façon la plus vigoureuse. Le Lesotho appuie la résolution S-21/1 du Conseil des droits de l'homme, qui exige que les massacres des civils Palestiniens innocents fassent l'objet d'une enquête par une commission indépendante et que les coupables aient à répondre de leurs actes.

N'oublions pas qu'en 2005, nous avons adopté à l'unanimité le principe de la responsabilité de protéger (voir résolution 60/1, par. 138-140), afin de préserver les civils innocents des crimes de guerre, du génocide, des atrocités de masse et d'épuration ethnique. En effet, le Conseil de sécurité a réaffirmé ce principe à l'occasion de différents conflits dans le monde et a autorisé, dans certains cas, l'intervention militaire.

Malheureusement, lors du massacre de milliers de civils palestiniens, le Conseil s'est abstenu d'invoquer le principe de la responsabilité de protéger. Il s'est contenté de publier une déclaration présidentielle dans laquelle, de manière flagrante, le principe de responsabilité pour les crimes de guerre perpétrés a été ignoré. Les civils de Gaza méritent la protection dont jouissent les Israéliens de Tel-Aviv en regard du droit international. Comme nous l'avons toujours fait dans le passé, nous demandons à Israël de s'acquitter pleinement des obligations qui lui incombent en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. C'est la seule voie possible vers une paix durable.

Le monde est depuis longtemps conscient des dangers que représente pour l'humanité la possession d'armes de destruction massive. C'est pourquoi le

Lesotho plaide pour l'abolition et la destruction complète de toutes les armes nucléaires. Ces armes n'ont pas leur place dans la société civilisée et moderne d'aujourd'hui, d'où notre appel en faveur d'une convention interdisant toutes ces armes. Tout en œuvrant à cet objectif, nous devons rappeler la nécessité impérieuse de respecter pleinement les dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. De la même manière, nous demandons la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, conformément à la Conférence des parties chargée d'examiner en 2010 le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Il est inacceptable que l'ONU d'aujourd'hui reflète encore l'architecture du monde de 1945, telle que l'ont envisagée les vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale. La réforme de l'ONU, notamment du Conseil de sécurité, ne peut plus être reportée. Une Organisation réformée, transparente et plus démocratique est indispensable si l'on veut préserver la paix et la sécurité internationales et relever les défis en matière de développement. Tous les États Membres doivent faire montre de la volonté politique nécessaire pour faire avancer les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Faisons en sorte que la soixante-neuvième session soit marquée par l'adoption de mesures énergiques.

Les représentants réunis à San Francisco pour parachever la Charte des Nations Unies ont rêvé d'un monde de paix et de prospérité pour tous. Ils ont renoncé à la perspective d'un monde dans lequel des sanctions économiques sont imposées de façon unilatérale et des blocus décrétés contre d'autres pays, un monde dans lequel les peuples se voient refuser leur droit à l'autodétermination ou sont soumis à l'occupation, comme c'est le cas pour Cuba, la Palestine et le Sahara occidental. Faisons disparaître ces taches noires de l'histoire contemporaine en veillant à ce que nos actes soient guidés par la lettre et l'esprit de la Charte.

Le thème choisi pour notre débat général, «Élaborer et concrétiser un programme de développement porteur de transformation pour l'après-2105», ne pouvait être plus opportun dans la conjoncture internationale actuelle. Le chemin menant à la réalisation de tous les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) a été difficile. Certains pays ont fait état d'un succès relatif en ce qui concerne la réduction de la pauvreté et de la faim, l'augmentation sensible de la scolarisation, la diminution de la mortalité infantile, l'amélioration de la santé maternelle et la lutte contre le VIH/sida. Mais les

défis restent les plus insurmontables dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et dans les pays en conflit ou sortant d'un conflit.

Pour sa part, le Lesotho a réalisé des progrès dans la réalisation d'au moins deux des huit OMD : l'éducation primaire universelle, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Mais il reste encore beaucoup à faire avant que nous puissions garantir à chacun une vie dans la dignité. Le VIH et le sida constituent toujours une grave menace pour notre pays. Les souffrances indicibles causées par ce fléau sont connues de tous. L'Afrique est plus vulnérable à cette menace en raison de l'aggravation de la pauvreté et du chômage. Malheureusement, de nouvelles pandémies incurables comme l'Ebola ont fait leur apparition, semant le chaos dans des pays africains frères et submergeant leurs systèmes de santé. Le monde doit mobiliser les ressources et l'énergie nécessaires pour aider les pays touchés d'Afrique de l'Ouest à lutter contre cette pandémie et à l'éliminer à long terme.

Dans notre quête d'un avenir durable pour tous, nous ne devons pas relâcher nos efforts au moment où nous abordons une ère nouvelle et élaborons la feuille de route du programme de développement pour l'après-2015. Nous devons formuler de nouveaux objectifs pour un développement durable universel, qui soient concis et solides s'agissant des moyens de sa mise en œuvre. Il importe que l'accent soit mis sur l'appropriation nationale et le respect des conditions nationales dans chaque État Membre et que l'on tire parti de la diversité mondiale, afin que nous puissions concrétiser nos aspirations en matière de développement.

Alors que nous poursuivons les discussions intergouvernementales en vue de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra à Addis-Abeba en juillet 2015, nous devons nous laisser inspirer par un esprit de franchise et de compréhension mutuelle, dénué de l'animosité qui caractérise souvent nos délibérations intergouvernementales. Il importe également de souligner que le renforcement de la primauté du droit aux niveaux national et international est essentiel pour réaliser le développement durable, éliminer la pauvreté et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Le Lesotho ne fait nullement exception dans ce domaine.

Il y a quelques jours, le Sommet sur le climat nous a offert la possibilité de réaffirmer une fois

encore notre volonté collective de mettre en œuvre des mesures susceptibles de répondre efficacement aux changements climatiques. Nous avons été pendant trop longtemps en désaccord, avant de nous trouver face à des preuves scientifiques évidentes et irréfutables du lien incontestable entre le réchauffement mondial et l'activité humaine. Hélas, les catastrophes ont commencé à frapper, touchant surtout les pays les plus pauvres et les plus fragiles.

Mon pays est l'un des plus touchés par les changements climatiques. Ces dernières années, le Lesotho a dû faire face à des difficultés importantes sur le plan du développement en raison des incidences du changement climatique. Des phénomènes météorologiques extrêmes, tels que le gel précoce, la sécheresse, la désertification, et la dégradation des terres arables, ont aggravé les difficultés auxquelles nous étions déjà confrontés. Les moyens d'existence des sociétés sont entravés, l'économie et les conditions de vie sont touchées.

Nous nous félicitons que l'on ait mis à la disposition des pays en développement les moyens financiers nécessaires pour atténuer les effets du changement climatique et s'y adapter, mais la difficulté pour accéder à ces financements demeure pour nous une source d'inquiétude. L'architecture mondiale de financement de la lutte contre les changements climatiques est complexe, avec une variété de structures de gouvernance et de modalités. Certains financements s'effectuent par l'intermédiaire d'organismes multilatéraux, parfois même en dehors des mécanismes de financement de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, d'autres s'opèrent par l'intermédiaire d'institutions bilatérales d'aide au développement, ce qui complique considérablement la coordination. Le Lesotho en appelle à la communauté internationale et à ses partenaires du développement afin qu'ils simplifient l'accès aux fonds alloués aux initiatives en matière de changement climatique, pour que nous puissions vraiment agir sur le terrain.

J'aimerais pour terminer souligner que le système créé par la Charte des Nations Unies a permis à ce jour d'empêcher une troisième guerre mondiale, réalisant ainsi l'un des rêves des bâtisseurs de l'Organisation, si chère à nos cœurs. Le succès continu et la pertinence de l'Organisation des Nations Unies dans le nouveau millénaire dépendront, dans une large mesure, de son aptitude à se renouveler pour relever les défis contemporains.

Nous, Nations Unies, devons continuer d'être la voix de ceux qui ne peuvent s'exprimer et le meilleur espoir pour l'humanité tout entière. Le moment est venu pour les dirigeants, partout dans le monde, de se rallier à cette course pour la transformation afin qu'elle puisse apporter la paix, la démocratie, le respect des droits de l'homme et la primauté du droit, la dignité humaine, la compétitivité économique et la prospérité durable pour tous. Le Lesotho continuera d'apporter une contribution active et permanente à cette initiative.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République des Seychelles, S. E. M. Jean-Paul Adam.

M. Adam (Seychelles) (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de commencer mon intervention en adressant mes félicitations à S. E. M. Sam Kutesa pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session. Je tiens également à féliciter S. E. M. John Ashe pour la façon exemplaire dont il a dirigé l'Assemblée à sa soixante-huitième session.

Nous avons commémoré cette année le centième anniversaire du déclenchement de la Première Guerre mondiale. Nos ancêtres en 1918 ont appelé cette guerre « la Der des Ders » parce qu'ils savaient, comme nous aujourd'hui, que sans paix, aucune société ne peut prétendre au développement et à une vie meilleure. À l'époque, de nombreux Seychellois ont sacrifié leur vie pour défendre cet idéal. Bien que vivant dans l'une des plus petites nations dans le monde, géographiquement éloignée des centres de pouvoir et de conflit, notre peuple a toujours su qu'il ne serait en paix que si le monde était en paix. Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour saluer ceux qui ont fait le sacrifice ultime dans cette période agitée de 1914 et ces insulaires qui ont montré qu'aussi petits que nous soyons, nous pouvons apporter une contribution significative.

Cependant, les événements tragiques auxquels nous avons assisté pendant l'année 2014 nous ont très clairement montré que le monde n'est pas en paix. Les actes barbares et meurtriers commis ces dernières semaines par des groupes terroristes mondiaux nous rappellent la menace croissante du terrorisme et les souffrances infligées à personnes sans

défense. À cela s'ajoute la multiplication des conflits régionaux et l'instabilité au sein des États.

Pour bâtir la paix, nous devons renforcer notre engagement envers le multilatéralisme par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies,

tout en veillant à accorder la plus haute priorité à la réalisation d'un développement plus efficace et davantage ouvert à tous. Dans cet esprit, je remercie le Président d'avoir choisi pour le débat général de cette année le thème suivant : « Élaborer et concrétiser un programme de développement porteur de transformation pour l'après-2105 ». Les Seychelles s'enorgueillissent d'avoir atteint la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement et s'emploient avec vigueur à ce que les objectifs restants soient atteints d'ici à 2015.

Pour les petits États insulaires en développement (PEID), les objectifs du développement durable sont essentiels pour leur développement et leur transformation. Nous devons admettre que le cadre de développement actuel mis en place par la majorité des institutions de développement n'est toujours pas favorable au développement des PEID. La plupart des avancées en termes de développement continuent d'être mesurées sur la base du produit intérieur brut (PIB) par habitant, alors que cet indicateur ne traduit pas fidèlement les menaces qui pèsent sur le développement humain, encore moins les possibilités existantes, en particulier pour les petits États insulaires.

Les Seychelles se félicitent des résultats obtenus à la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui s'est tenue à Apia, et souhaitent remercier tout particulièrement le Gouvernement et le peuple samoans pour le rôle qu'ils ont joué dans la mise en place d'une plateforme d'action destinée à appuyer le développement des PEID.

Les Seychelles ont défendu trois priorités issues du document final de cette conférence. La première concerne la nécessité d'établir un indice de vulnérabilité pour rendre compte plus efficacement que ne le fait le PIB par habitant des besoins réels de développement des PEID. La deuxième porte sur la nécessité d'apporter une solution à l'endettement accablant des PEID par des innovations, notamment par l'échange de la dette contre des efforts d'adaptation aux changements climatiques. La troisième priorité a trait à la nécessité d'offrir des possibilités aux PEID en fonction de leurs capacités et non pas de leurs faiblesses, d'où la nécessité de soutenir l'économie bleue, ce qui permettrait aux PEID de mieux tirer parti de leur potentiel océanique et de devenir de grandes nations océaniques.

Ces trois priorités ne concernent pas seulement les PEID. Les défis liés au développement des PEID mettent en relief les faiblesses du cadre de développement pour l'ensemble des nations en développement. Un

indice de vulnérabilité nous permettrait de cibler les domaines qui rendent nos sociétés vulnérables. Un indice de vulnérabilité efficace, adopté par l'ONU, nous permettrait de mieux appréhender les différents besoins des PEID, des pays les moins avancés et des pays sans littoral, ainsi que des États menacés par la désertification ou de ceux plus exposés aux catastrophes naturelles. Il s'agit là d'une approche non exclusive du développement.

L'adhésion à l'économie bleue nous permettrait également d'élargir les perspectives de développement pour l'ensemble de la planète. Il est grand temps de prendre conscience de l'immense potentiel de nos océans. Nous ne pouvons pas appliquer les principes de l'économie verte et du développement durable si nous ne comprenons pas que nous les appliquons dans un monde bleu, 70 % de notre planète étant constitués d'océans et de mers. Pour les nations en développement, l'océan est une opportunité commune. Il est par conséquent essentiel que nous traitions de nos océans et des défis qui s'y rattachent de façon adéquate, en nous fixant un objectif distinct de développement pour les océans.

M. Dabbashi (Libye), Vice-Président, assume la présidence.

Le droit au développement appartient à chacun d'entre nous. Le vrai développement ne se mesure pas seulement par la croissance économique ou par la richesse totale que peut créer un pays, mais par l'amélioration constante du bien-être des populations. Il faut que nous soyons capables de bâtir un avenir pour nos enfants fondé sur le partage des chances. Dans cet esprit, je lance à nouveau un appel à la communauté internationale afin quelle mette tout en œuvre pour aider les nations de l'Afrique de l'Ouest à surmonter la pandémie d'Ebola, qui est une question de santé de portée internationale. Garantir aux communautés touchées un accès à un soutien médical approprié permettra de sauver des vies non seulement en Afrique de l'Ouest, mais aussi dans le monde entier. Ebola n'est pas seulement un problème africain. C'est un problème mondial.

Nous restons préoccupés par les conclusions du cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. C'est la raison pour laquelle les PEID n'ont cessé de souligner l'importance des recherches scientifiques menées sur les changements climatiques, qui indiquent qu'une augmentation de la température terrestre de 1,5°C aurait des répercussions négatives sur tous les pays, les îles

restant en première ligne. Mais la science nous enseigne aussi qu'il existe encore un domaine où nous pouvons agir de manière décisive et efficace.

Un accord juridiquement contraignant fixant une augmentation limitée à 2° C est réalisable, mais tous les pays, grands ou petits, doivent y contribuer. Il s'agit d'une question que nous ne pouvons pas remettre à plus tard, dont nous ne saurions débattre ultérieurement. Nous demandons à tous nos partenaires de faire en sorte que la prochaine Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Lima, jette les bases pour la conclusion d'un accord efficace et juridiquement contraignant, à Paris, en 2015.

Je tiens aussi à rappeler qu'il importe d'honorer les engagements pris de consacrer ensemble 100 milliards de dollars par an, d'ici à 2020, à la pleine mise en œuvre du Fonds vert pour le climat dont nous devrions tirer profit le plus tôt possible. Je tiens à souligner également qu'il importe de veiller à ce que les pays les plus vulnérables, en particulier les PEID et les nations africaines, aient au plus vite accès à des ressources adéquates. Par ailleurs, nous demandons que les PEID participent aux prises de décisions sur les questions liées aux changements climatiques et se voient octroyer un siège permanent au Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie sur les pertes et les dommages liés aux répercussions des changements climatiques.

Les Seychelles continueront également à plaider en faveur d'une solution à la dette qui piège nombre d'entre nous, particulièrement les PEID. En partenariat avec le Conservatoire de la Nature, une organisation non gouvernementale internationale, les Seychelles ont fait une proposition consistant en un échange de la dette. Les PEID sont souvent limités dans leur développement du fait d'un ratio dette-PIB important. Un échange de la dette contre des efforts d'adaptation aux changements climatiques répondrait à la nécessité pour les PEID de disposer de davantage de souplesse pour relever les défis liés au développement tout en ayant un véritable impact en termes d'adaptation aux changements climatiques grâce à la création de zones maritimes protégées, tant au niveau local que mondial. Un tel concept permettrait également de mettre en place un système de financement pour la réalisation de projets d'adaptation aux changements climatiques tout en réduisant les obstacles financiers auxquels se heurtent les petits États insulaires en développement.

(l'orateur poursuit en français)

Face aux défis de sécurité, de crimes transfrontaliers, de l'extrémisme, l'ONU doit se réformer profondément et s'élever au-dessus de ses divisions pour aider à bâtir un monde où l'être humain doit vivre où qu'il se trouve, dans la dignité, à l'abri du besoin et de la peur. Plus que jamais, il est nécessaire d'encourager la recherche de solutions collectives aux phénomènes de toutes sortes qui fragilisent l'équilibre de notre monde.

C'est là le sens de toute l'action de mon pays. Les Seychelles sont en effet prêtes à relever les défis du XXI^e siècle dans un esprit d'ouverture et de dialogue avec tous les peuples, pour un monde de paix et de fraternité humaine. Nous nous employons en Afrique, notamment dans l'océan Indien à faire en sorte que cette zone soit assimilée à un espace de développement partagé, pacifique, démocratique et prospère.

L'océan Indien est reconnaissant aux Nations Unies, et les Seychelles remercient encore une fois les différentes institutions spécialisées de l'ONU, ainsi que nos divers partenaires pour le rôle inestimable que les uns et les autres ont joué et jouent encore dans la lutte contre la piraterie maritime qui a déjà laissé un profond impact sur nos plans de développement. Les statistiques montrent qu'aujourd'hui, il y a une réduction de la piraterie maritime, mais cela ne signifie guère que la menace ait disparu. Face à cela, nous devons rester vigilants et nous avons toujours besoin du soutien de tous, ne serait-ce que pour aider à effacer les profondes séquelles qu'elle a laissées sur notre économie. Au fil des années, la piraterie maritime a eu de très graves répercussions sur la pêche, le tourisme, le transport maritime et les services portuaires.

Les Seychelles continueront toujours à œuvrer en bonne intelligence avec tous ses partenaires, car tout relâchement face à un tel phénomène imprévisible, pourrait prêter à conséquence. Les Seychelles participent activement avec les partenaires de notre région et au-delà à mieux cibler les organisateurs de trafics transfrontaliers dans la zone de l'océan Indien. Nous avons établi un centre de renseignements régional qui permet une meilleure coordination entre les forces de notre région, et qui vise aussi à mieux gérer la surveillance et la protection de notre espace maritime partagé contre des menaces communes, que ce soit la piraterie, le trafic de stupéfiants ou la pêche illégale.

Dans la même veine, les Seychelles continueront à appuyer la décision prise par le Conseil de sécurité visant à renforcer le partenariat ONU-Union africaine en Somalie. Une mission difficile pour laquelle je tiens

à affirmer notre solidarité à tout le personnel, africain et onusien, qui y est impliqué. Je profite de cette occasion pour demander à la communauté internationale de continuer à apporter son appui aux efforts visant à rétablir la paix et la réconciliation dans ce pays. La communauté internationale ne doit pas perdre patience au vu des résultats mitigés qui ont été atteints jusque-là. Pour notre part nous avons engagé des actions tant au niveau bilatéral qu'avec d'autres partenaires régionaux et multilatéraux visant à aider la Somalie à renforcer ses capacités dans des domaines tels que la gestion et le développement de la pêche. Il est du ressort de l'ONU de toujours indiquer la voie, d'inspirer les efforts nécessaires, de faire converger les moyens de la lutte et de les coordonner avec les États concernés.

Les Seychelles expriment également leur solidarité avec tous les pays africains touchés par des conflits ou l'instabilité. Nous nous engageons à travailler ensemble afin que nous puissions bâtir ensemble, au sein de l'Union africaine, cette Afrique transformée que nous envisageons à travers notre stratégie 2063.

Les Seychelles, comme tous les pays africains, expriment aussi leur solidarité avec le peuple palestinien face aux défis de la poursuite du conflit au Moyen-Orient. et nous réitérons notre vœux de voir régner la paix entre les deux états voisins sur la base des frontières de 1967.

Nous saisissons aussi cette occasion pour rappeler qu'il importe de lever l'embargo économique en place contre Cuba, pays insulaire qui dépend de son accès au commerce pour mieux soutenir son développement, comme tous les états insulaires.

Tous ces problèmes et défis justifient l'existence de l'Organisation des Nations Unies, qui reste et restera non seulement le ferment de la paix et de la sécurité internationales, mais aussi et surtout la conscience de l'humanité. C'est le lieu pour moi de féliciter le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour son travail remarquable à la tête de notre organisation à un moment de l'histoire où l'humanité est confrontée à d'énormes défis. Certes, il reste beaucoup à faire. Mais l'optimisme demeure. Car la barre est entre de bonnes mains. L'ONU s'acquittera efficacement de sa mission si à toutes les nations dont elle est l'émanation, si à toutes les nations, grandes comme petites, il est accordé les moyens et la responsabilité de leurs actions au service de l'humanité. Les Seychelles, pour leur part, seront toujours là, prêtes à jouer leur rôle à la hauteur de leurs moyens, dans cette noble et exaltante mission.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères, de la sécurité intérieure, du travail, de la justice et des affaires juridiques de Saint-Kitts-et-Nevis, S. E. M. Patrice Nisbett.

M. Nisbett (Saint-Kitts-et-Nevis) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de prendre la parole pour la première fois devant cette instance puisque j'assume mes fonctions de Ministre des affaires étrangères depuis un peu plus d'un an. J'ai le plaisir de faire partager les vues du Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis sur les questions dont l'Assemblée générale est saisie pendant sa soixante-neuvième session.

J'aimerais tout d'abord adresser mes félicitations pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à M. Sam Kutesa, à qui incombe la mission de diriger les débats de l'Assemblée au cours de la présente session. Sa précieuse contribution à son pays, l'Ouganda, où il a exercé les fonctions de Ministre des affaires étrangères, et ses efforts pour renforcer l'Union africaine, l'ont préparé à assumer la difficile tâche consistant à parachever l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

Ma délégation tient à féliciter son prédécesseur, M. John Ashe, d'Antigua-et-Barbuda, pour l'efficacité avec laquelle il a présidé l'Assemblée à sa soixante-huitième session. Sa mise en lumière des objectifs de développement durable et d'autres questions importantes pour les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays en développement en particulier mérite une mention spéciale.

Le thème de la soixante-neuvième session, «Élaborer et concrétiser un programme de développement porteur de transformation pour l'après-2015», est tout à fait opportun alors que nous entamons un nouvel exercice prenant en compte les priorités mondiales qui n'avaient pas été envisagées lors de l'élaboration des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en 2000. En œuvrant à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, il nous faut veiller à ce que les 17 objectifs de développement durable récemment arrêtés permettent réellement de faire fond sur les bases établies par les objectifs du Millénaire pour le développement. Ma délégation forme le vœu que le programme tel qu'il a été mis au point sera vraiment porteur de transformation, en atteignant avec un haut niveau de réussite ses objectifs prioritaires, à savoir l'élimination de la pauvreté et de la faim et la promotion d'une croissance économique durable et profitant à tous.

Nous n'oublions pas que l'OMD 8, qui porte sur la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement, reste un objectif inachevé parmi les objectifs du Millénaire pour le développement arrêtés lors du Sommet du Millénaire en 2000. Il est par conséquent primordial que nous veillions scrupuleusement à ce que les 16 premiers objectifs de développement durable soient étayés par de solides instruments de mise en œuvre qui serviront de catalyseur pour la réussite du programme de développement pour l'après-2015.

Ma délégation ne saurait trop insister sur la nécessité de rendre effectif et opérationnel l'objectif 17, qui porte sur le renforcement des moyens de mise en œuvre et la revitalisation du partenariat mondial pour le développement durable. Nous saluons par conséquent l'intention annoncée du Président d'organiser trois débats thématiques de haut niveau et une manifestation de haut niveau dont l'objectif consistera, entre autres, à renforcer les moyens de mise en œuvre pour parvenir au développement durable dans ses trois dimensions.

Nous suivrons de près le premier événement, le débat consacré aux moyens de mise en œuvre. Nous estimons que la réalisation du développement durable exigera la mobilisation et l'utilisation efficace des ressources financières, la mise au point et le transfert de technologies, ainsi que le renforcement des capacités à tous les niveaux. Cela comprendra aussi des investissements accrus dans les secteurs sociaux, les infrastructures, le développement communautaire, le financement climatique et la protection du patrimoine mondial.

La question centrale qui se pose à nous concernant les moyens de mise en œuvre est de savoir comment mobiliser les ressources importantes dont nous avons besoin pour traduire les aspirations du programme de développement pour l'après-2015 en résultats concrets. Je promets l'appui de mon gouvernement pour réaliser les principales orientations de la présidence. Un partenariat mondial renforcé devrait permettre une collaboration étroite entre les gouvernements et accroître le rôle joué par le secteur privé, assurer un commerce international équitable et favoriser les investissements directs nationaux et internationaux.

Mon gouvernement réaffirme sa ferme détermination de faire en sorte que nous réalisons les objectifs fixés pour assurer la pérennité du développement économique et social d'une façon qui préserve l'environnement et garantisse des sociétés stables, sûres et pacifiques. Depuis sa dernière

intervention devant l'Assemblée, Saint-Kitts-et-Nevis a conforté sa position de premier plan dans les Caraïbes en favorisant l'investissement direct étranger, en particulier pour ses infrastructures touristiques, et en se dotant d'une base industrielle dans le secteur de l'industrie manufacturière légère – composants électroniques et électriques. Nous avons également forgé avec succès des partenariats public-privé dans le secteur des énergies renouvelables pour assurer une croissance durable de notre économie.

Les petits États insulaires en développement comme Saint-Kitts-et-Nevis présentent des vulnérabilités particulières, notamment face aux chocs économiques et environnementaux, ce qui se traduit par un haut niveau d'endettement. Chacun sait qu'une dette publique élevée nuit à la capacité des gouvernements de réaliser le développement durable dans toutes ses dimensions. Dans le domaine de la durabilité économique, nous avons élaboré en 2011 et appliqué avec succès une stratégie globale pour la gestion de notre dette nationale. Le plan mis en place prévoyait une restructuration de la dette avec les institutions financières internationales, une offre d'échange des obligations d'État, une réduction des emprunts publics pour les ramener à des niveaux acceptables et une initiative créative d'échange de la dette contre des terres.

Je suis heureux d'annoncer qu'à la fin du mois de juin dernier, nous étions parvenus à réduire de moitié le ratio de notre dette par rapport au produit national brut (PIB), passant de plus de 145 % avant la restructuration à 95 % aujourd'hui. J'annonce avec encore plus de satisfaction que la dette de mon pays par rapport au PIB devrait baisser davantage et atteindre 85 % à la fin de 2014. Malgré cette discipline budgétaire, il ne faut cependant pas oublier qu'un seul phénomène climatique extrême peut réduire à néant les progrès réalisés, nous plonger dans un cercle vicieux rendant difficile, voire impossible la réalisation du développement durable sur le plan économique.

À ce propos, je ne saurais manquer de rappeler la nécessité d'un nouveau modèle d'évaluation pour le reclassement, le modèle actuel s'appuyant sur la méthode restrictive du revenu national brut par habitant pour conférer aux pays en développement le statut de pays à revenu intermédiaire ou de pays à revenu élevé. Saint-Kitts-et-Nevis juge tout à fait inapproprié ce mode d'évaluation, car il doit prendre en compte les vulnérabilités particulières des PEID. Nous remercions le secrétariat du Commonwealth pour le travail novateur

dont il s'est fait le fer de lance afin d'encourager les principales institutions financières internationales à accepter une matrice plus large, incluant l'indice de vulnérabilité, afin de procéder à une évaluation plus précise de la situation économique réelle de PEID comme Saint-Kitts-et-Nevis.

Je me dois d'insister sur le fait que le reclassement à une catégorie à revenu plus élevé rend plus difficile l'accès aux ressources nécessaires pour assurer la pérennité de nos objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Les emprunts de fonds à un taux élevé sur le marché international ne servent qu'à perpétuer le cercle vicieux de l'endettement et menacent notre développement durable. Cela va à l'encontre des buts et objectifs du programme de développement pour l'après-2015. Aussi je lance un appel à la communauté internationale, en particulier aux principales institutions financières internationales, afin qu'elles élargissent la fourchette d'évaluation des PEID pour éviter des situations dans lesquelles les mesures de viabilité de la dette prises au niveau national sont sapées par la politique des institutions internationales. Saint-Kitts-et-Nevis est disposé à travailler avec la communauté internationale et à enrichir le débat de ses idées afin d'aboutir à une solution plus favorable.

Ma délégation est convaincue que la richesse d'une nation tient dans la santé de son peuple, son secteur productif. Nous continuons de lutter contre l'incidence élevée des maladies non transmissibles dans notre pays et notre région. Nous réitérons notre appel en faveur d'une réponse forte à l'échelle mondiale pour lutter contre l'incidence élevée des maladies non transmissibles, en particulier dans les pays en développement. Dans sa dernière intervention devant cette même instance (voir A/68/PV.15), notre Premier Ministre soulignait la nécessité pour cet organe international de continuer à mettre l'accent sur une stratégie efficace pour lutter contre l'incidence élevée des maladies non transmissibles dans notre région et à travers le monde. À cet égard, je tiens à exprimer ma gratitude au Président sortant de l'Assemblée générale, l'Ambassadeur John Ashe, pour avoir organisé plusieurs réunions sur cette question d'une grande importance pour ma délégation.

Nous espérons que le rapport final sur les débats interactifs informels, organisés en juin 2014, avec des ONG, des organisations de la société civile, le secteur privé et le milieu universitaire, concernant la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles,

permettra de faire fond sur les initiatives lancées dans le cadre de la Réunion de haut niveau sur les maladies non transmissibles, tenue en septembre 2011, pendant la soixante-sixième session de l'Assemblée, et les travaux poursuivis au cours de la session suivante.

Ma délégation se félicite que la question des maladies non transmissibles soit inscrite dans les buts et objectifs du développement durable dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. Nous appuyons l'objectif visant à garantir une vie saine et à promouvoir le bien-être pour tous et à tout âge. Nous appuyons également l'objectif visant une réduction d'un tiers de la mortalité précoce liée aux maladies non transmissibles, par le biais de la prévention et de la prise en charge médicale, et la promotion de la santé mentale et du bien-être d'ici à 2030. Nous attendons des différents organismes spécialisés de l'Organisation internationale leurs conseils et leur soutien alors que nous cherchons à atteindre les cibles, les indicateurs qui s'y rattachent et tous les objectifs fixés dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. Nous appelons une nouvelle fois au renforcement des moyens de mise en œuvre des cibles et objectifs arrêtés et à la revitalisation du partenariat mondial pour le développement durable.

Pour les petits États insulaires en développement comme Saint-Kitts-et-Nevis, les changements climatiques sont bien plus qu'une préoccupation environnementale. Ils constituent une menace pour notre existence. Les effets néfastes des changements climatiques sont connus de tous : conditions météorologiques défavorables persistantes, inondations, sécheresses prolongées, élévation du niveau des mers. Ma délégation est convaincue de la nécessité de préserver notre planète Terre pour nous-mêmes et les générations à venir. Il est de notre devoir de lutter contre les changements climatiques au moyen de mesures d'atténuation et d'adaptation.

Le financement des changements climatiques et les transferts de technologie seront indispensables à la réussite de cet objectif. Nous exhortons la communauté internationale à accepter des initiatives créatives telles que l'échange de la dette contre des mesures d'adaptation et d'atténuation. Mon gouvernement est convaincu que ces propositions, mises en œuvre avec le concours du Secrétariat du Commonwealth, conféreront aux PEID davantage

de souplesse dans la réalisation du développement durable. Nous saluons l'engagement du Président de l'Assemblée générale de parvenir à un accord mondial

sur les changements climatiques d'ici à 2015 en imprimant un nouvel élan aux négociations menées dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Le maintien de la paix et de la sécurité constitue l'une des priorités fondamentales de l'ONU. Cet idéal est consacré dans le programme de développement pour l'après-2015 au titre de l'objectif 16, créer des sociétés pacifiques et ouvertes, assurer la primauté du droit et édifier des institutions efficaces et performantes. Je me réjouis de signaler qu'au niveau national, nous avons mis en œuvre des stratégies qui ont permis de réduire la criminalité violente et de renforcer les institutions qui favorisent les sociétés pacifiques et ouvertes. Nous sommes reconnaissants à nos partenaires au développement – les Gouvernements des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni, du Mexique et du Canada, de l'Union européenne et de la République de Chine (Taiwan) – pour leur aide précieuse dans ce domaine.

Il y a 31 ans, notre nouvelle nation tissait des liens stratégiques et mutuellement avantageux avec la République de Chine (Taiwan). Ces liens se sont considérablement renforcés et s'étendent aux trois aspects du développement durable. Tandis que se poursuit la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, Saint-Kitts-et-Nevis s'estime en mesure de souligner la précieuse contribution que la République de Chine (Taiwan) peut apporter à la communauté internationale.

Lors de la récente Conférence des PEID au Samoa, notre Premier Ministre a eu le privilège de s'exprimer sur le bien-fondé du partenariat instauré avec le Gouvernement et le secteur privé de Taiwan dans le cadre de la mise en œuvre de plusieurs projets dans les secteurs de l'énergie renouvelable, en particulier pour la création d'une usine de fabrication de panneaux solaires, l'équipement des bâtiments publics et l'éclairage des rues au moyen de panneaux solaires. Ce dernier projet va permettre à Saint-Kitts-et-Nevis de réaliser l'objectif consistant à assurer l'accès de chacun à des services énergétiques abordables, fiables et modernes.

Pendant de nombreuses années, notre gouvernement en a appelé à la communauté internationale pour qu'elle permette à la République de Chine (Taiwan) de participer aux organes du système des Nations Unies. Cet appel n'a en aucun cas un caractère arbitraire. Il découle du partenariat mis en place pour de nombreuses initiatives de développement menées

dans le cadre du développement durable. Saint-Kitts-et-Nevis se réjouit donc que Taiwan ait été récemment invité à prendre part à l'Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) pour la première fois depuis 1971. De la même façon, nous nous réjouissons de la participation de Taiwan à l'Assemblée mondiale de la Santé et remercions le Gouvernement et le peuple de Taiwan d'avoir partagé leur savoir-faire dans les domaines de la médecine et de la sûreté de l'aviation civile.

À ce stade, nous sommes convaincus que le moment est venu pour que cet esprit de compréhension et d'ouverture s'étende aux négociations menées actuellement dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de l'Assemblée des Nations Unies sur l'environnement. Mon gouvernement est persuadé également que l'expérience acquise par Taiwan dans le cadre de sa stratégie de renforcement des capacités d'adaptation aux contraintes environnementales et économiques peut être partagée par la communauté internationale par le biais de la CCNUCC.

Au moment où la communauté internationale se concentre sur le maintien de la paix et de la sécurité, nous sommes heureux de souligner le rôle actif joué par le Gouvernement de la République de Chine (Taiwan) pour promouvoir la paix et la sécurité dans le détroit de Taiwan et appuyer l'Initiative de paix en mer de Chine orientale, ce qui témoigne de son attachement à la paix et à la sécurité internationales.

Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis reste préoccupé par les décennies d'embargo unilatéral imposées à Cuba. Cette relique de la guerre froide va à l'encontre des principes du droit international, des principes qui sous-tendent le système des Nations Unies. Nous restons aux côtés de nos nations sœurs de la Communauté des Caraïbes et du Groupe des 77 et renouvelons notre appel en faveur d'un règlement novateur de cette question récurrente, qui nuit gravement à la teneur des relations entre les pays de la région.

Ma délégation est consciente des semaines et des mois difficiles qui nous attendent alors que nous nous lançons avec vigueur dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Nous offrons notre plein appui dans cette tâche. Cet appui est indispensable à la mise en œuvre réussie du programme de développement. Puissions-nous, en tant que communauté internationale, redoubler d'efforts

pour faire en sorte que tant les pays développés que les pays en développement en bénéficient.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République du Togo, S. E. M. Robert Dussey.

M. Dussey (Togo) : Je tiens à exprimer au Président, au nom du peuple et du gouvernement togolais, ainsi qu'en mon nom propre, mes très chaleureuses félicitations pour son élection à la présidence de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale. Je voudrais également saisir cette occasion pour réitérer les sincères félicitations et les encouragements de mon pays au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour les efforts qu'il déploie pour permettre à notre Organisation de relever les défis qui se posent à notre monde.

En plaçant la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale sous le thème : « Élaborer et concrétiser un programme de développement porteur de transformation pour l'après-2015 », le Président a tenu à rappeler aux États Membres qu'il leur incombe de tout mettre en œuvre pour définir, dans la perspective de l'après-2015, un programme de développement à la mesure des enjeux auxquels le monde est confronté. En effet, il est indéniable que la définition des objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) a été bénéfique pour l'humanité. Même si tous ces objectifs ne seront pas atteints par tous nos États, notre engagement à travailler ensemble pour les atteindre a permis des améliorations notoires sur chacun des objectifs partout dans le monde. Dès lors, le nouveau programme de développement devra offrir aux États une feuille de route appropriée qui prenne en compte la diversité et la complexité des situations ainsi que les évolutions résultant de l'expérience acquise dans la mise en œuvre des OMD.

Pour sa part, le Gouvernement togolais reste déterminé et mobilisé pour poursuivre et amplifier les efforts qu'il conviendrait de fournir dans le cadre d'un nouveau programme de développement pour l'après-2015 en vue de la réduction plus sensible de la pauvreté dans notre pays.

En effet, au cours de ces dernières années, l'incidence de la pauvreté a pu être réduite de trois points au Togo. Cette tendance est soutenue par l'amélioration du climat des affaires qui offre de bonnes perspectives pour accroître la réussite des programmes de promotion

de l'emploi en cours de mise en oeuvre dans le pays, notamment au profit des jeunes.

À cet égard, l'on retiendra, entre autres, les impacts fructueux obtenus avec la conduite de plusieurs programmes de promotion de l'emploi et de développement à la base. C'est dans le même esprit que s'inscrit la mise en place d'un Fonds national de la finance inclusive, dont le but est de rendre les services financiers accessibles aux populations les plus vulnérables et, en particulier, aux femmes, généralement exclues de l'accès au crédit des institutions financières classiques.

Dans le domaine de l'agriculture, le Togo poursuit la mise en oeuvre du Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire, dont l'application a abouti non seulement à des résultats satisfaisants dans le cadre de l'autosuffisance alimentaire, mais encore à des excédents agricoles depuis plusieurs années, en particulier en 2013-2014.

Sur le plan de la santé, des résultats encourageants ont été obtenus en matière de réduction du taux de mortalité maternelle et infantile et de lutte contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose.

Quant à la préservation de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie, les actions vigoureuses menées ont permis d'améliorer, de manière significative, le taux d'accès aux services d'assainissement et à l'eau. Par ailleurs, le Gouvernement a intensifié les efforts d'adaptation pour juguler l'impact des changements climatiques, notamment celui des catastrophes induites par ce dérèglement sur l'économie et le bien-être des citoyens. Notre pays s'active à renforcer le dispositif institutionnel de gestion des catastrophes. Le Togo a intensifié sa contribution à la protection du patrimoine mondial et à la sécurité internationale à travers des efforts notables dans la lutte résolue contre le trafic des espèces protégées, marquée par la neutralisation de plusieurs réseaux et la saisie d'importantes quantités d'ivoire.

La vision prospective du Togo comme un pays à même d'assurer et d'assumer son développement, à tous égards, a conduit le gouvernement à initier la Vision Togo 2030. Lancée en avril dernier, cette initiative repose sur une approche participative et devra, à terme, avec la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi, permettre à mon pays de mieux assurer la réalisation des OMD et le programme de développement pour l'après-2015, que nous appelons de nos vœux. Je

tiens ici à remercier le système des Nations unies et tous les pays qui nous ont aidé à parvenir aux avancées réalisées.

La situation d'instabilité chronique qui prévaut aujourd'hui en Afrique, en particulier dans la bande sahélo-saharienne, est préoccupante. C'est pourquoi, fort de son expérience de membre non permanent du Conseil de sécurité, où il a siégé en 2012 et en 2013, mon pays, le Togo, a acquis davantage la certitude que notre agenda de la paix et la nouvelle architecture pour la sécurité internationale doivent tenir compte de cette nouvelle situation de régionalisation des conflits.

Un autre facteur qui met encore plus en péril la survie des États et leurs efforts de développement se trouve être, malheureusement, le terrorisme. En Afrique, par exemple, Boko Haram et Al-Chabab commettent fréquemment des actes qui déstabilisent les pays frères comme le Nigéria, le Cameroun, la Somalie et le Kenya. Mon pays se félicite néanmoins des efforts conjugués de la communauté internationale, qui ont permis de mettre en déroute les groupes armés terroristes, notamment en Somalie et au Mali. Il apprécie à sa juste valeur les efforts du gouvernement français pour rester engagé dans la région du Sahel afin de poursuivre, aux côtés des pays africains, la lutte contre les terroristes à travers l'opération Barkhane. Il importe toutefois que les efforts engagés se poursuivent et soient consolidés et que la communauté internationale ne ménage aucun effort pour soutenir les pays africains touchés, au même titre qu'elle se mobilise pour contrer la progression du terrorisme en Iraq, en Syrie et ailleurs dans le monde.

Au-delà du contrôle effectif des frontières dans les vastes espaces géographiques, comme le Sahel, qui a mobilisé ces dernières années la communauté internationale dans sa lutte contre le terrorisme, il nous paraît tout aussi indispensable de sécuriser davantage nos côtes pour éradiquer, avec la même détermination, la piraterie maritime.

C'est dans cet esprit, et conscient des enjeux en présence, que le Togo a pris l'initiative d'accueillir à Lomé, au cours de l'année 2015, une conférence internationale sur la sécurité maritime et le développement économique en Afrique, sous l'égide de l'Union africaine. Le Togo se propose de jouer un rôle de premier plan en offrant, avec le concours de toutes les bonnes volontés, un cadre qui permettra de concrétiser les mesures qui ont été préconisées, en diverses occasions, en vue de faire des côtes africaines un espace pivot du commerce international, débarrassé

des prédateurs organisés qui entretiennent la peur le long de nos côtes.

S'agissant de la promotion de la paix, de la stabilité et de la sécurité dans nos pays, la dégradation de la situation en République centrafricaine, en Libye, au Soudan du Sud, en Syrie, en Palestine, en Ukraine et ailleurs dans le monde, nous préoccupe au plus haut point en raison des conséquences néfastes qu'elle engendre et qui sont de nature à remettre en cause l'existence même de ces pays et à anéantir les précieux efforts de développement qu'ils ont accomplis.

En ce qui le concerne mon pays, le Togo, a retrouvé la stabilité. Il avance, dans la confiance restaurée, vers un nouvel horizon. Les filles et fils du Togo ont choisi de construire désormais l'avenir dans un climat de paix et de concorde nationale. Échéance électorale après échéance électorale, la démocratie togolaise se construit et se consolide dans le dialogue et la concertation. Elle se met en place avec des institutions qui fonctionnent, avec le concours et la vigilance d'une société civile déterminée et avec l'ensemble des citoyens qui sont plus que jamais conscients des défis qu'il reste à relever en matière de démocratie.

Le projet de société, qui mobilise le Togo, vise avant tout à en faire un membre actif et responsable de la communauté internationale, décidé à œuvrer, main dans la main, avec les autres nations, pour endiguer systématiquement les vecteurs de tensions, pour briser surtout le cycle de la violence et éviter l'enracinement de l'insécurité. Ce sont là autant de préalables pour la paix sociale mais aussi pour l'émergence économique.

Je ne saurais conclure mon intervention sans rappeler à notre Assemblée le grand péril à la survie humaine qui pèse sur le continent africain dans son ensemble, et particulièrement sur l'Afrique de l'ouest, avec l'apparition de la fièvre à virus Ebola. Je voudrais, à cet égard, me réjouir de l'adoption, par le Conseil de sécurité, de la résolution 2177 (2014), qui qualifie cette maladie de menace à la paix et à la sécurité internationales.

Conscient de l'importance du capital humain dans l'oeuvre de développement, mon pays salue les efforts engagés par les acteurs multilatéraux et bilatéraux en vue d'endiguer l'épidémie et lance un appel pressant aux organismes du système des Nations Unies et aux États de se préoccuper davantage du sort de nos populations, en particulier celles du Libéria, de la Sierra Leone et de la Guinée, en accompagnant nos efforts tendant à sauver

les personnes contaminées et à prévenir la propagation de la maladie qui ne connaît pas de frontières.

Je souhaite que les valeurs communes, que nous partageons et que nous professons, résonnent bien au-delà du cadre des négociations diplomatiques et qu'elles trouvent, au quotidien, des échos directs et retentissants sur le terrain où se jouent concrètement la paix, la sécurité et la prospérité partagée.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède.

M. Grunditz (Suède) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à adresser mes sincères félicitations à S. E. M. Sam Kutesa à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session. Je félicite également S. E. M. John Ashe pour la façon remarquable dont il a dirigé l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session.

Ces derniers mois, nous avons été témoins de défis auxquels nous sommes collectivement confrontés, au Moyen-Orient, avec la brutalité d'une organisation terroriste qui a contraint des populations entières à fuir et déclenché une onde de choc dans le monde entier, en Afrique, avec la propagation de la maladie à virus Ebola et, en Europe, avec la poursuite de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. C'est pour relever de tels défis que l'ONU a été créée. C'est parce que de tels conflits continuent d'exister que nous avons besoin d'une coopération internationale forte avec, en son centre, une ONU forte.

Nous nous félicitons de ce que la communauté internationale se soit entendue pour relever le défi posé par le groupe terroriste autoproclamé État islamique et agir de concert pour contrer la menace représentée par des combattants terroristes étrangers. La Suède s'associe à cet effort commun. Lorsque le Gouvernement iraquien a réclamé de l'aide pour stopper ce groupe terroriste et porter secours à ses victimes, la Suède s'est jointe aux pays qui ont répondu à cet appel, en fournissant un soutien humanitaire supplémentaire.

Nous devons cependant nous rappeler que, ni ici ni ailleurs dans la région, les crises ne peuvent être réglées seulement par des moyens humanitaires ou militaires. L'action politique demeure indispensable.

Nous devons soutenir le nouveau Gouvernement iraquien, de même que nous devons rechercher une solution politique au conflit en Syrie. Nous devons tout mettre en oeuvre, sur les deux fronts, pour parvenir à

un accord avec l'Iran sur le dossier nucléaire. En outre, nous devons parvenir à la levée du blocus de Gaza et à la reprise des négociations entre Israéliens et Palestiniens, en vue de mettre fin à l'occupation et d'aboutir, enfin, à une solution acceptable de deux États.

Nous saluons la volonté qui s'est manifestée cette semaine, ici, aux Nations Unies, de prendre des mesures collectives fortes pour prêter notre appui aux pays touchés par la flambée destructrice d'Ebola en Afrique de l'Ouest. La Suède, avec d'autres pays, a fourni un soutien important. Et nous envisageons actuellement d'autres mesures pour venir en aide aux pays touchés.

Pendant des décennies, la Suède a été un partenaire étroit de l'Afrique. Elle continuera d'œuvrer avec l'Afrique croissante, démocratique et économiquement fructueuse que nous voyons émerger, ainsi qu'avec les pays de ce continent qui luttent encore contre la pauvreté, le conflit et la maladie. Forts de cette ambition, et convaincus que la sécurité et le développement vont de pair, notre attachement à la consolidation de la paix et notre contribution à la mise en œuvre du New Deal pour l'engagement dans les États fragiles en Somalie et au Libéria ne faibliront pas.

Les actes d'agression russes et l'annexion illégale du territoire ukrainien constituent des atteintes graves au droit international et ont entraîné une situation de crise en Europe, porteuse de risques importants pour la stabilité mondiale. Lorsqu'un membre permanent du Conseil de sécurité, organe auquel incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, attaque un pays souverain sans la moindre justification, le monde doit réagir de façon résolue. Si on tolère une agression, nul ne sait qui sera la prochaine victime. Si nous acceptons que les frontières soient modifiées par la force, alors nous acceptons aussi que soient ravivés les chapitres les plus douloureux de notre histoire.

La défense des principes du droit international, notamment celui de l'inviolabilité des frontières, doit être de la responsabilité et le souci de tous les États. Le Conseil de sécurité aurait dû former la première ligne de défense de ces principes. De trop nombreux gouvernements dans le monde sont restés silencieux lorsqu'ils auraient dû parler.

Si beaucoup a été fait depuis l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), nous ne pouvons accepter que des centaines de millions de personnes soient laissées pour compte, nombre

d'entre elles dans des États fragiles et en proie à des conflits. D'où la nécessité de hâter les efforts pour nous consacrer à la tâche inachevée des OMD.

L'ONU a supervisé avec succès le processus de consultation quasiment mondial pour l'après-2015. Tous les acteurs concernés méritent d'en être félicités. La Suède contribuera désormais de façon active aux délibérations intergouvernementales qui se tiendront en 2015 sur le nouveau cadre de développement universel. Dans cet esprit, nous attendons avec impatience le rapport de synthèse du Secrétaire général pour la poursuite de nos travaux.

Le monde a besoin d'un nouveau cadre, porteur de transformation et universel, pour le développement durable. Les nouveaux objectifs arrêtés devront s'accompagner d'un dispositif de suivi et de responsabilisation efficace, pour nous permettre d'évaluer les progrès réalisés et d'assurer une transparence à tous les niveaux, et de vérifier ainsi que les objectifs mondiaux se traduisent par des changements réels sur le terrain. Pour atteindre les nouveaux objectifs, le programme doit bénéficier d'un large consensus international sur le financement du développement et de partenariats concrets dans le cadre du développement durable. L'ONU, quant à elle, devra être à la hauteur de cette tâche de façon à relever efficacement les défis en matière de développement pour l'après-2015.

La période qui précédera l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 sera marquée par des négociations difficiles. Mais la Suède est convaincue que, d'ici un an, nous parviendrons à un ensemble de mesures qui fourniront une base solide pour un avenir plus prospère, plus respectueux de l'égalité des sexes, plus pacifique, plus démocratique, plus respectueux des droits de l'homme et plus durable pour nous et nos enfants.

Il n'y aura ni paix, ni développement si l'on n'accorde pas une large place au rôle joué par les femmes. Grâce à l'autonomisation des femmes, nous favorisons à la fois la paix et le développement. L'égalité des sexes n'est pas seulement juste du point de vue économique, c'est aussi économiquement intelligent. Un pas fondamental vers l'égalité des sexes consiste à veiller à ce que soient garantis la santé et les droits sexuels et de procréation des femmes, y compris le droit d'être à l'abri de la violence. Nous disposons de cadres normalisés, notamment la résolution 1325 (2000) du

Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. L'heure est venue de traduire ces règles dans les faits.

Le changement climatique constitue l'un des défis mondiaux les plus graves. Les plus durement touchés sont les plus pauvres et les plus fragiles. Même si nous parvenons à limiter

l'augmentation de la température, le monde subira des effets négatifs importants, en particulier les États insulaires vulnérables de faible altitude. La Suède a prouvé qu'il était possible de dissocier les émissions de gaz à effet de serre et la croissance économique. Depuis 1990, nous avons réduit nos émissions de plus de 20 %, tout en ayant une croissance économique de 60 %. Depuis plusieurs années, la Suède contribue de façon importante au financement climatique, notamment dans le cadre de notre coopération au développement, en mettant l'accent sur les mesures d'adaptation dans les pays les moins avancés et les plus fragiles.

Avec la Colombie, l'Éthiopie, l'Indonésie, la République de Corée, la Norvège et le Royaume-Uni, la Suède a mis en place la Commission mondiale sur l'économie et le climat. Le dernier rapport émis par la Commission est encourageant. Ses recommandations apporteront des bénéfices économiques nets pour les pays à tous les niveaux de revenu – nouveaux emplois, dépollution de l'air, amélioration de la santé, baisse de la pauvreté et sécurité énergétique renforcée. Ce rapport, intitulé *Better Growth, Better Climate*, fixe une orientation meilleure et nouvelle pour notre avenir.

À Paris, en 2015, nous aurons la responsabilité commune de parvenir à un accord mondial et juridiquement contraignant qui permette de maintenir la température en dessous de 2° C. Nous devons tout mettre en œuvre pour que le sommet de Paris soit couronné de succès.

Au cours de l'histoire, les gens se sont déplacés d'un pays, d'une région et d'un continent à un autre en quête d'une vie meilleure. Aujourd'hui, en raison d'un nombre élevé de crises et de conflits, jamais autant de personnes dans le monde n'ont été contraintes à quitter leurs foyers que depuis la Seconde Guerre mondiale. La responsabilité d'offrir un refuge et une protection est bien souvent assumée par les pays voisins. La communauté internationale est appelée à accroître sa solidarité, à renforcer la protection internationale de ceux qui en ont besoin. La Suède répond à cet appel par le biais de sa politique en faveur des réfugiés et de sa tradition de pays d'accueil pour ceux qui fuient

les persécutions et l'oppression. L'année dernière, la Suède a été le cinquième plus grand donateur du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Ces dernières années, la Suède a été l'un des premiers pays de destination pour les réfugiés dans le monde.

Le débat sur la migration se résume souvent à des problèmes et des défis. Or la migration offre d'immenses possibilités et constitue un puissant vecteur de développement. La migration contribue au développement et diminue la pauvreté dans les foyers de migrants. La migration permet également de répondre aux besoins du marché du travail et de promouvoir le commerce et l'investissement. Une action coordonnée et une coopération mondiale vigoureuse sont nécessaires pour optimiser les effets positifs de la migration. La Suède participe activement à ces efforts mondiaux, notamment lorsqu'elle a récemment présidé le Forum mondial sur la migration et le développement.

La Suède est actuellement la deuxième principale destination des demandeurs d'asile de l'Union européenne et, de loin, la première par habitant. La composition du flux migratoire dans notre pays a évolué avec le temps, mais ceux qui sont venus dans notre pays ont pour trait commun d'avoir tous enrichi notre société. Ils nous ont ouvert davantage les yeux sur les souffrances des autres peuples et nous ont rapproché du monde extérieur.

L'engagement de la Suède de consacrer 1 % de son revenu national brut à l'aide au développement, notamment ses contributions importantes aux différentes entités du système des Nations Unies, lui vaut un soutien important de la part de son peuple. Il en va de même pour le soutien public dont nous bénéficions du fait de notre participation aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. Quelque 80 000 Suédois ont participé ces dernières années aux missions de maintien de la paix de l'ONU, notre dernier déploiement étant notre contribution de troupes à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies au Mali, actuellement en cours.

La Suède, avec le soutien des pays nordiques, est candidate à un siège au Conseil de sécurité pour la période 2017-2018. Nous sommes fermement convaincus que les défis mondiaux exigent des structures de gouvernance multilatérales qui soient efficaces et légitimes. Une ONU forte et performante est au cœur d'un tel système. La poursuite de la réforme de l'Organisation, qui vise à renforcer notre capacité à promouvoir la paix et la sécurité, réduire la pauvreté,

contribuer au développement durable, atténuer les souffrances et promouvoir le respect des droits de l'homme, est une tâche à laquelle nous devons ensemble nous atteler. La Suède est disposée à y apporter sa contribution.

Je ferai une dernière remarque. Cela fait 53 ans maintenant que Dag Hammarskjöld a perdu la vie au cours d'une mission en Afrique. La Suède salue le rapport établi par la Commission Hammarskjöld sur le décès du Secrétaire général Dag Hammarskjöld (A/68/800, annexe) et la requête du Secrétaire général invitant l'Assemblée générale à examiner ce rapport. À l'instar du Secrétaire général, nous encourageons les États Membres à déclassifier toutes informations pertinentes pouvant contribuer à faire davantage la lumière sur les circonstances de l'accident de l'avion dans lequel il se trouvait. Nous nous félicitons de tout ce qui peut être fait pour apporter de nouveaux éclaircissements sur ce décès. Tout cela doit s'accomplir dans le strict respect de l'intégrité de Dag Hammarskjöld et des autres personnes qui ont perdu la vie, de leurs familles et de leur mémoire.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat général pour la présente séance.

Le représentant de la République islamique d'Iran a demandé à s'exprimer dans l'exercice du droit de réponse. Je lui rappelle que les interventions dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la deuxième, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Safaei (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : J'ai demandé à prendre la parole pour répondre à une déclaration absurde et purement rhétorique prononcée ce matin, devant l'Assemblée générale, par le représentant du régime israélien (voir A/69/PV.17), une déclaration faite d'allégations infondées et de passages biaisés à l'encontre de mon gouvernement et qui visait essentiellement à justifier les atrocités récemment commises par ce régime contre toute une population civile en s'attaquant aux autres. L'intervenant a cherché en vain à se laver les mains du tout récent bain de sang de Gaza, perpétré sous les yeux du monde entier. Il s'est précipité vers l'Assemblée générale dans l'espoir de lancer une autre guerre, cette fois contre l'ensemble du monde et de la civilisation islamiques, en les associant sans aucun fondement au groupe terroriste de l'État islamique en Iraq et au Levant (EIIL) et en propageant

son iranophobie et son islamophobie. Et cela sous les applaudissements d'une foule venue de l'extérieur de l'ONU.

Il est en effet pour le moins paradoxal qu'un régime qui s'est rendu célèbre pour ses atrocités, sa politique d'apartheid et ses crimes de guerre – des faits parfaitement répertoriés par différents organismes et institutions des Nations Unies –, qui ne respecte pas de nombreuses résolutions de l'ONU, qui occupe les terres d'autres peuples depuis des décennies puisse se permettre d'accuser d'autres pays avec autant de cynisme. Il est tout aussi absurde que ce même régime, dont chacun sait qu'il met au point, produit et accumule différents types d'armes inhumaines, y compris des armes nucléaires, ose accuser à tort d'autres pays de chercher à acquérir des armes semblables.

Il est risible pour nombre d'entre nous d'entendre cette personne parler d'atrocités commises par le groupe terroriste EIIL. C'est sous le commandement de cette même personne que, lors de la dernière agression et invasion menées à Gaza, toutes les normes et règles internationales ont été bafouées de manière flagrante, ce qui a entraîné l'assassinat de plus de 2 000 civils palestiniens, essentiellement des femmes, des enfants et des personnes âgées, infligé des blessures à de nombreux autres et détruit les infrastructures civiles de base, jetant à la rue plus d'un demi-million d'habitants, des habitants déjà soumis au blocus inhumain et étouffant imposé depuis plus de huit ans par Israël.

Dans ce contexte, et alors qu'il s'est dit préoccupé par le programme nucléaire iranien, qui est totalement pacifique et sous supervision internationale, nous, dans la région et à travers le monde, sommes tout à fait en droit de nous préoccuper des armes nucléaires entre les mains d'un régime qui a démontré, à maintes reprises, sa capacité et sa propension à tuer, comme en atteste le dernier carnage perpétré en juillet et août derniers contre des Palestiniens sans défense. Dès lors, pouvons-nous ou quiconque peut-il croire que cet intervenant n'avait d'autre dessein que de chercher à détourner l'attention internationale des crimes commis par son régime dans les pays voisins?

La déclaration prononcée ce matin par le représentant d'Israël s'inscrit dans le droit fil de la politique connue de tous menée par Israël pour saboter et entraver les négociations sérieuses et sincères engagées par mon gouvernement au cours de l'année écoulée en vue de répondre aux craintes réelles que d'aucuns pourraient nourrir face au programme

nucléaire pacifique de l'Iran. Il ne fait aucun doute que tout progrès dans ces négociations constitue une source de profonde anxiété et de détresse pour Israël, qui a toujours cherché à brouiller les cartes et à trouver des justifications au maintien et au renforcement de sa politique d'agression et d'invasion.

Sur la base de ce qui précède, ce que nous avons entendu de cet orateur n'était pas le triomphe de la vérité, mais plutôt un tissu de mensonges. Puisque j'ai la parole, j'aimerais revenir très brièvement sur la déclaration prononcée par le Ministre des affaires étrangères de Bahreïn (voir A/69/PV.17), dans laquelle il faisait référence aux trois îles iraniennes dans le golfe Persique. J'aimerais rappeler à l'Assemblée générale la déclaration prononcée par ma délégation, le 27 septembre dernier (voir A/69/PV.16), en réponse aux allégations

tout aussi dénuées de fondement du Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis. Je ne veux donc pas abuser du temps de l'Assemblée pour rappeler notre position tout à fait fondée sur cette question.

Concernant cette même déclaration, je rappelle que l'appellation « golfe Persique » a toujours été et continue d'être le toponyme historique et consacré pour désigner l'étendue d'eau située entre l'Iran et la péninsule Arabique. Considérant que des preuves historiques attestent de ce fait et que cette appellation est également reconnue au niveau international, comme cela a été maintes fois réaffirmé par l'ONU, l'on ne saurait justifier l'emploi d'une appellation erronée pour évoquer cette zone géographique devant l'Assemblée.

La séance est levée à 20 h 5.